



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Etudes cinématographiques

de l'Université Paris 7
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Etudes cinématographiques

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006619

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 7 - Bâtiment des Grands Moulins, Paris 13e.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Etudes cinématographiques* propose une formation centrée sur l'histoire, la culture et les techniques cinématographiques, à partir d'un socle de connaissances théoriques et pratiques organisées de manière progressive. Les deux premières années sont consacrées à l'acquisition des connaissances fondamentales aussi bien dans les domaines théoriques que dans la pratique des techniques cinématographiques, et à une familiarisation progressive avec les différents milieux professionnels du cinéma, pour lesquels la licence entend être une bonne préparation : outre la recherche et les métiers de la médiation culturelle, la formation permet aux étudiants de découvrir les métiers techniques (prise de vue, prise de son, montage) ainsi que les métiers de l'univers économique lié au cinéma (distribution, stockage et édition de DVD). La licence d'*Etudes cinématographiques* recrute sur dossier une centaine d'étudiants en première année (moins de 10 % des candidatures reçues) pour quelques 90 étudiants en troisième année.

La spécialisation de la formation se fait ensuite de manière progressive, à partir d'un axe théorique et d'un axe pratique, ainsi que d'un ensemble d'enseignements d'ouverture. Le premier bloc d'enseignements théoriques fondamentaux (histoire du cinéma, analyse des œuvres et des techniques cinématographiques, théorie du cinéma, théories esthétiques, etc.) est reparti sur les trois années de formation, mais avec des contenus qui se précisent et se spécifient au cours des semestres. Le versant pratique de la formation est constitué d'ateliers destinés à l'acquisition des techniques cinématographiques, à l'expression artistique et à l'appropriation de méthodologies de travail en autonomie et en groupe. Des enseignements libres et optionnels d'ouverture et de culture générale complètent la formation de manière transdisciplinaire.



La troisième année (L3) renforce la formation préprofessionnalisante par la forte place accordée aux ateliers, à l'intervention de professionnels de la discipline, voire à la réalisation d'un stage. Deux parcours préprofessionnalisants sont ainsi proposés aux étudiants :

- *Pratique du cinéma*,
- *Cinéma et métiers de la culture*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence d'*Études cinématographiques* propose un programme de qualité, dans lequel s'équilibrent bien les enseignements théoriques et pratiques, les enseignements d'ouverture et la formation préprofessionnelle (en troisième année).

Le projet pédagogique proposé est riche et bien équilibré sur les trois années d'enseignement. Il s'organise autour de trois axes principaux : un axe théorique (histoire, théorie du cinéma et analyse filmique) ; un axe pratique (ateliers de travail) ; un axe méthodologique, transversal et transdisciplinaire. L'évaluation privilégie le contrôle continu, ce qui favorise un meilleur suivi pédagogique des étudiants.

La progressivité des enseignements sur les trois années est bien construite : la première année est ainsi consacrée à une initiation à la culture cinématographique et aux méthodes du travail universitaire et celles spécifiques de travail et d'analyse de la discipline ; la deuxième année est occupée par le renforcement des connaissances disciplinaires ; la troisième année ouvre sur la préprofessionnalisation et la découverte des différents métiers du cinéma par le biais des ateliers et des stages. Elle permet aux étudiants de s'orienter vers deux voies d'insertion ou de poursuite d'études : les métiers de la médiation culturelle (parcours *Cinéma et métiers de la culture*) et ceux de la pratique cinématographique (parcours *Pratiques du cinéma*).

La mention s'articule de manière équilibrée dans l'offre de formation de l'Université (licence de *Lettres*, notamment, dont les études cinématographiques sont une composante dans le parcours majeure et mineure *Lettres et cinéma*). Elle trouve une place par rapport aux autres licences dans la région, par sa dimension transdisciplinaire, tout comme par rapport aux écoles de cinéma, dont la formation est davantage orientée vers l'univers technique. En revanche, il est étonnant que le dossier ne précise pas le positionnement de cette formation par rapport à une autre licence de cinéma, proposée par l'Université Paris 3, qui appartient au même Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité. Il paraîtrait constructif qu'une collaboration soit envisagée, à moins que les deux formations se démarquent l'une de l'autre par leurs objectifs.

D'importants efforts sont conduits par l'équipe pédagogique pour proposer des dispositifs d'aide à la réussite efficaces : enseignements méthodologiques, professeurs référents, dispositifs d'information et d'orientation, notamment pour les étudiants primo-entrants, du fait de la très grande attractivité de la formation. L'accueil d'étudiants en situation particulière (handicap, travail) suscite également d'importants aménagements. La suppression des tuteurs d'accompagnement est pourtant à regretter. L'équipe pédagogique s'investit sérieusement à développer le volet international de la formation, conformément aux recommandations des précédentes évaluations, mais le nombre de conventions n'est pas encore important. Le suivi de la mobilité internationale étudiante pourrait probablement être amélioré, mais ces dispositifs ne relèvent pas exclusivement de l'équipe pédagogique.

Le volet insertion professionnelle et la poursuite d'études choisies doit encore être renforcé, même si deux aspects différents sont à distinguer ici : la dimension préprofessionnalisante de la formation et les efforts d'encadrement consentis par les enseignants sont de toute évidence remarquables, notamment en troisième année, où la présence d'intervenants extérieurs et la réalisation possible d'un stage constituent des atouts indéniables. Mais le suivi actuel des diplômés par l'établissement et par la formation ne permettent pas de mesurer l'incidence de tels dispositifs dans l'insertion professionnelle de cette licence, tout comme les indicateurs concernant la poursuite des études dans l'établissement ou dans les autres formations connexes du PRES ou de la région apparaissent comme insuffisants.

Le pilotage de la formation peut cependant être amélioré, même s'il faut tenir compte de son sous-encadrement évident et du succès considérable qu'elle connaît auprès du public étudiant (9 enseignants titulaires, pour une vingtaine de contractuels dont la plupart sont des chargés de cours, et 18 intervenants extérieurs). Les procédures de sélection (dont la nature aurait mérité quelques précisions) entraînent une bonne connaissance du public étudiant et de ses besoins spécifiques. Les étudiants sont ensuite conduits tout au long du parcours de manière assez personnalisée (90 % des inscrits en première année se retrouvant en 3^{ème} année de licence). Il aurait été utile que les procédures de réorientation et de passerelles soient précisées. Le pilotage de la formation est assuré de



manière pyramidale, et repose sur des responsables par parcours, par année d'études et par secteur d'activité technique, en relation avec les équipes de maintenance des équipements nécessaires à la formation. Le conseil de perfectionnement est composé de l'ensemble de l'équipe pédagogique titulaire, et de deux professionnels extérieurs, mais il devrait également associer les représentants étudiants.

- Points forts :
 - Bon équilibre entre les contenus théoriques, techniques et méthodologiques. Grande qualité et attractivité des contenus proposés, qui offrent une formation large et riche autour de l'univers cinématographique.
 - Grande attractivité de la licence qui assure sa dynamique durant les trois années de formation.
 - Qualité de la dimension préprofessionnalisante, assurée par une forte participation de professionnels extérieurs et par l'importance accordée aux enseignements pratiques et au stage.
 - Dynamique internationale relancée, mais à renforcer et à consolider.

- Points faibles :
 - Le suivi des diplômés n'est pas satisfaisant : les indicateurs fournis par le dossier ne permettent pas d'apprécier la pertinence des dispositifs pédagogiques et préprofessionnalisants mis en place, et peuvent même desservir la formation
 - Problèmes liés au sous-encadrement permanent de l'équipe de formation.
 - Formation qui ne se positionne pas clairement dans le paysage local et national des formations en cinéma.

Recommandations pour l'établissement

Les efforts indéniables de l'équipe pédagogique pourraient être encouragés par une amélioration des dispositifs de suivi des étudiants et des diplômés (poursuite des études, insertion professionnelle, mobilité internationale). Cela avait été déjà souligné lors de la précédente évaluation. Les procédures générales d'autoévaluation pourraient être systématisées.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement déposant : Université Paris Diderot

Etablissement(s) co-habilité : -

Mention : Etudes cinématographiques

Domaine : ALL

•Projet pédagogique

Les formations de Paris Diderot et de Paris 3 se différencient fermement. La spécificité de la licence Etudes cinématographiques de Paris Diderot est de proposer une complémentarité entre théorie et pratique grâce au dispositif des ateliers, qui ne connaît aucun équivalent dans les autres universités parisiennes. Les ateliers pratiques, très attractifs, organisés selon une progression pédagogique claire au fil des trois années, encadrés par des professionnels du cinéma, ne peuvent fonctionner que grâce à des effectifs relativement réduits (capacité d'accueil de 80 étudiants en L1), et seraient incompatibles avec les effectifs beaucoup plus importants de Paris 3. En outre, la dimension naturellement interdisciplinaire de la licence EC de Paris Diderot liée à sa place dans l'UFR Lettres-Arts-Cinéma confère à la formation une orientation et une coloration différentes de celles de Paris 3.

•Dispositifs d'aide à la réussite

L'équipe pédagogique regrette, comme les évaluateurs, la suppression du PRL qui a entraîné celle du tutorat, mais d'autres dispositifs sont mis en place pour assurer la réussite des étudiants : les enseignants, principalement de première année, repèrent les étudiants en difficulté lors de la première évaluation du semestre ; les directeurs d'études et les responsables d'UE leur proposent un programme de remédiation.

L'ouverture à l'international fait partie des priorités de l'équipe de pilotage. Des discussions sont en cours avec des universités étrangères afin de mettre en place de nouveaux partenariats.

•Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

Le suivi des diplômés et la production de statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants détenteurs d'une licence ne nous semblent pas relever des compétences des enseignants-chercheurs en Etudes cinématographiques qui souhaiteraient pouvoir solliciter auprès des services centraux de l'université des outils et des statistiques chiffrées plus précises.

L'équipe pédagogique s'attache en revanche à multiplier les occasions de contact avec des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, des métiers liés à l'image (intervenants aux ateliers, enseignants vacataires, conférenciers), qui permettent à certains étudiants d'obtenir un stage durant leurs études. En outre, l'aspect préprofessionnalisant de la formation demeure au cœur des préoccupations de l'équipe de pilotage qui a accentué cette dimension, plus particulièrement en troisième année, en proposant deux orientations préprofessionnalisantes distinctes.

•Pilotage de la licence

La licence EC figure dans la catégorie 4 et bénéficie d'une procédure de recrutement sélectif. Une commission d'admission examine les dossiers envoyés par les bacheliers souhaitant rejoindre la licence. Ces dossiers comprennent une lettre de

motivation, les notes des épreuves anticipées du bac, les bulletins de classes de première et de terminale. C'est l'ensemble de ces pièces qui est pris en compte par la commission d'admission. Le nombre de candidatures augmente de façon exponentielle chaque année. A titre indicatif, environ 1800 dossiers sont arrivés en avril 2013, pour 50 places (les 30 autres places étant réservées aux redoublants de l'année, aux étudiants étrangers et aux étudiants relevant de la procédure Sésame).

En 2012-13, l'équipe de pilotage a décidé de perfectionner le dispositif d'évaluation des enseignements et de l'ensemble de la formation par les étudiants. Un questionnaire a été transmis à tous les étudiants à la fin des deux semestres. Les réponses anonymes ont été synthétisées par des étudiants délégués élus au sein de chaque promotion. Une rencontre entre l'équipe pédagogique et les représentants des étudiants a ensuite été organisée et a donné lieu à un échange très constructif. Les responsables pédagogiques ont proposé à ces étudiants de rejoindre le conseil de perfectionnement.

Le comité de pilotage ne peut que se féliciter du faible nombre de demandes de réorientations (moins de 5 par promotion). Néanmoins, des réorientations et passerelles sont possibles, principalement à l'extérieur de Paris Diderot. Par exemple, des passerelles ou des équivalences existent avec des filières de Médiation culturelle ou des métiers de la culture, avec des écoles privées d'art ou de cinéma.

On trouve aussi des passerelles, à l'issue de la licence, vers des écoles dont l'entrée se fait sur concours (Femis, Insas, Louis Lumière).

La possibilité existe, en fin d'année, de changer de cursus grâce à la procédure Sésame, ce qui est valable pour nos étudiants, mais aussi pour ceux qui, en sens inverse, rejoignent la Licence en L1, L2 ou L3.

Le cursus d'Etudes cinématographiques est ouvert à de nombreux étudiants de l'UFR (Licence Lettres Modernes-Mineure cinéma ; Parcours Lettres et Arts-option cinéma). Plusieurs cours mutualisés donnent en effet la possibilité aux étudiants du parcours « Lettres et arts » de la Licence de Lettres modernes de suivre des enseignements fondamentaux de la Licence de cinéma.

De même, les étudiants d'Etudes cinématographiques, dans le cadre de cours « mutualisés », suivent des enseignements de Lettres, ce qui permet de facto une ouverture et des passerelles vers d'autres cursus.



Vincent Berger